

## Programme de la Formation

# CONSTRUIRE EN MATÉRIAUX BIO-SOURCÉS ET GEO-SOURCÉS

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

**Module** : Bio et géo-sourcés

**Modalité pédagogique** : Présentiel

**Date(s)** : mardi 7 juin 2022 au mercredi 8 juin 2022

**Lieu** : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Nouvelle-Aquitaine - Poitiers - 1 rue de la Tranchée 86000 Poitiers

**Ouverture de la plateforme de formation** : 2 juin 2022

**Fermeture de la plateforme de formation** : 28 juin 2022

**Date de l'évaluation finale** : 3 juin 2022

## CONTEXTE GÉNÉRAL

Les constructions en matériaux bio-sourcés et géo-sourcés sont marginales dans la construction française. Elles renvoient à de nombreuses appréhensions techniques qui sont parfois non fondées : durabilité, réglementaire (thermiques, incendie, etc..) et économique.

Aujourd'hui, face à la nouvelle réglementation thermique en cours qui se basera sur l'expérimentation E+C-, la réflexion constructive doit intégrer la notion de cycle de vie du matériaux de son origine, sa durée de vie en œuvre et sa fin de vie. Leur usage doit prendre en compte une réflexion globale sur le comportement d'un bâtiment et plus spécifiquement le comportement de chacun des matériaux. La pratique du bâtiment évolue vers une architecture systémique et holistique.

## OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

L'objectif de la formation est de donner les outils suffisants pour appréhender la mise en œuvre intelligente des matériaux bio-sourcés et géo-sourcés.

## PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#).

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ ? Il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter

- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ ? créez un compte entreprise.

- Vous êtes demandeur d'emploi ? vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel.

**Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge. Aussi, dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.**

**SALARIÉ(E)** : vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

- le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge en thème prioritaire.

- le logo ACTALIANS BIM est en haut à droite de ce document, c'est une action de formation référencée dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge spécifique BIM.

**LIBÉRAL(E)** : vous êtes travailleur indépendant ou professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL](#). Vous devez, à minima, justifier d'une année complète de cotisations URSSAF pour prétendre à une prise en charge.

Le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document. Ne faites pas l'avance des fonds, ne déposez pas de demande préalable de prises en charge, nous nous en occupons.

**DEMANDEUR D'EMPLOI** : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence doit être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635\*04 sur le [site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

**Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97.**

## RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :  
BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - [formation@maj-na.fr](mailto:formation@maj-na.fr)

## PUBLIC CIBLE

Architecte, bureau d'études et bureau de contrôle.

## PRÉREQUIS

Avoir une pratique/activité professionnelle dans le domaine de la construction et maîtriser l'acte de construire en ERP, logement collectif et particulier.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.  
Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous différents formats (quiz, exercices, jeux de rôle et/ou échanges oraux).

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 1 jour après la formation.**

La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation. Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse individuelle du participant.

## MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

### Module **Bio et géo-sourcés**

2 jours soit 14 heures de formation

**Modalité d'apprentissages** : Présentiel

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

**Modalité Pédagogique** : Présentiel

**Date(s)** : mardi 7 juin 2022 au mercredi 8 juin 2022, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

**Lieu** : Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Nouvelle-Aquitaine - Poitiers - 1 rue de la Tranchée 86000 Poitiers

**Ouverture de la plateforme de formation** : 2 juin 2022

**Fermeture de la plateforme de formation** : 28 juin 2022

**Date de l'évaluation finale** : 3 juin 2022

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation, le participant sera en capacité de :

- identifier les ressources présentes sur le territoire à travers les pratiques agricoles à l'origine des matériaux bio-sourcés : bois, paille, chanvre, ouate de cellulose, laine de bois, etc.
- dresser une liste :
  - des matériaux bio-sourcés en identifiant leur caractéristiques : R, lambda, sd, masse volumique,
  - des règles techniques associés
  - des réseaux pour approfondissement et la somme des techniques de construction terre (en mettant en lien avec les réseaux qui les mettent

en œuvre):

- appréhender le cadre réglementaire thermique qui justifie l'intérêt de leur mise en œuvre au regard de l'énergie grise pour les produire.

## FORMATEUR(S)

CLARAMUNT Gauthier - Architecte diplômé d'état - HMONP  
COEURDEVEY Julien - Ingénieur cofondateur gérant de 180° Ingénierie

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

Analyse réglementaire, éventail constructif, coût matériaux, provenance + exploration sensible de chacun (possibilité d'intervenir extérieur pour la partie chaux-chaux), etc.

Remise d'outils pratiques : tableau d'analyse des différents matériaux, tableau prix m<sup>2</sup>, cartographie de provenance des matériaux, visuels (références projets), etc.

L'ensemble des projets illustrés ont été suivi par un des formateurs sur différentes phases du projet. Ils se basent sur des retours de terrain.

## PROGRAMME

### 1ère demi-journée

Découverte de la matière biosourcée et géosourcée, compréhension de la matière, origines, disponibilité, références historiques

### 2ème demi-journée

Caractéristiques, effets sur le confort et les besoins énergétiques, impacts sur la santé

### 3ème demi-journée

Différentes techniques actuelles de mise en œuvre, aspects normatifs, recommandations, points de vigilance, coûts

### 4ème demi-journée

Atelier de mise en œuvre + présentation d'écorchés de murs

Quizz de fin de formation